



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 10-2442-1
Date de parution : 2025/11/24

Numéro de la version : 26.02
Remplace la version datée de : 2025/06/12

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Adhésif en plastique nitrile de grand rendement 1099 3M(MC)

Numéros d'identification de produit

| | | | | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 62-1099-2631-1 | 62-1099-2635-2 | 62-1099-6530-1 | 62-1099-7530-0 | 62-1099-8530-9 |
| 62-1099-9530-8 | 62-1099-9532-4 | 62-1099-9535-7 | AT-0195-0124-9 | JS-3000-4971-0 |
| JS-3000-4975-1 | XD-0055-2905-7 | XD-0055-2914-9 | XF-6001-4157-6 | XS-0414-0885-6 |

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Usage industriel.

Utilisation spécifique

Adhésif

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquide inflammable : Catégorie 2.
Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :
Toxicité pour la reproduction Catégorie 2.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Flamme | Point d'exclamation | Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Liquide et vapeur hautement inflammable.

Provoque une irritation oculaire grave. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mises en garde

Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mettre à la terre/sceller le contenant et le matériel de réception. Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique à l'épreuve des explosions. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de précaution qui s'imposent contre les décharges de statique. Eviter de respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection.

Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Garder sous clef.

Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|----------------------------------|------------|------------------------------|--|
| Acétone | 67-64-1 | 60 - 80 Secret Fabrication * | 2-Propanone |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | 9003-18-3 | 10 - 20 | Copolymère d'acrylonitrile et de 1,3-butadiène |
| Résine phénolique | 25085-50-1 | 5 - 10 | Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol |
| Polymère phénolique | 26354-11-0 | 3 - 7 | Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol et le phénol |
| Acide Salicylique | 69-72-7 | 1 - 5 Secret Fabrication * | Acide benzoïque hydroxy-2 |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | < 2 | Oxyde de zinc (ZnO) |
| Phénol | 108-95-2 | < 0.5 | Phénol |
| tert-butyl-4 phénol | 98-54-4 | < 0.4 | 4-tert-Butylphénol |
| o-crésol | 95-48-7 | < 0.3 | o-Crésol |

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

Les sous-produits nocifs de décomposition

Substance

Hydrocarbons

Condition

Durant la combustion

Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Bioxide de carbone
oxydes d'azote

Durant la combustion
Durant la combustion
Durant la combustion
Durant la combustion

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Recouvrir le déversement avec une mousse extinctrice. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réserve aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et comprises toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour prévenir les décharges d'électricité statique. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Porter des chaussures à faible statique ou correctement mises à la terre. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au

besoin. Pour réduire les risques d'inflammation, déterminer les normes électriques applicables relatives à l'utilisation de ce produit et choisir le matériel de ventilation local approprié pour prévenir l'accumulation de vapeurs inflammables. Mettre à la masse/attacher les contenants et l'équipement de réception si de l'électricité statique peut s'accumuler pendant le transfert

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|------------|--------|--|-----------------------------|
| Phénol | 108-95-2 | ACGIH | MPT: 5ppm | Danger d'absorption cutanée |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | ACGIH | MPT(respirable fraction): 2 mg/m ³ ; STEL (respirable fraction): 10 mg/m ³ | |
| Acétone | 67-64-1 | ACGIH | MPT:250 ppm; STEL:500 ppm | |
| Crésol, tous isomères, fraction inhalable et vapeur | 95-48-7 | ACGIH | MPT (fraction inhalable et vapeur):20 mg/m ³ | Danger d'absorption cutanée |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

En cas de contacts prolongés ou répétés, les gants fabriqués à partir des matériaux suivants sont recommandés (durée de pénétration >4 heures) : Caoutchouc Butyle, polymère stratifié

Tout gant recommandé pour les contacts prolongés/répétés convient également aux contacts brefs/éclaboussures.

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Les cartouches de vapeur organiques peuvent avoir une courte durée de vie.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| État physique | Liquide |
| couleur | Havane pâle, Rose, Blanc |
| Odeur | Cétones doux |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point d'ébullition | >=56 °C |
| Point d'éclair : | -20 °C [Méthode de test:Coupe fermée] [Détails:Acétone] |
| Vitesse d'évaporation : | 1,9 [Ref Std:éther = 1] |
| Inflammabilité | Liquide inflammable : Catégorie 2. |
| Limites d'explosivité (LIE) | 2,6 % volume [Détails:Acétone] |
| Limites d'explosivité (LSI) | 12,8 % volume [Détails:Acétone] |
| pression de vapeur | <=24 664,6 Pa [@ 20 °C] |
| Densité de vapeur relative | 2 [Ref Std:Air=1] |
| Densité | 0,89 g/ml |
| Densité relative | 0,89 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Légere (< 10 %) |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique | 2 416 mm ² /sec |
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <=101 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |
| Masse moléculaire | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Teneur en solides: | 20 - 40 % |

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Chaleur

Étincelles et/ou flammes

10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Une exposition prolongée ou répétée peut causer: Délipidation dermique : Signes et symptômes probables : rougeurs localisées, démangeaisons, sécheresse et craquement de la peau. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées,

vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience.

Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|----------------------------------|---|---------|---|
| Produit général | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Acétone | Dermale | Lapin | LD50 > 15 688 mg/kg |
| Acétone | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 76 mg/l |
| Acétone | Ingestion | Rat | LD50 5 800 mg/kg |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Dermale | Lapin | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Ingestion | Rat | LD50 > 30 000 mg/kg |
| Résine phénolique | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Résine phénolique | Ingestion | Rat | LD50 5 660 mg/kg |
| Polymère phénolique | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Polymère phénolique | Ingestion | | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Acide Salicylique | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acide Salicylique | Ingestion | Rat | LD50 891 mg/kg |
| Oxyde de zinc | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de zinc | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 5,7 mg/l |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| tert-butyl-4 phénol | Dermale | Lapin | LD50 2 318 mg/kg |
| tert-butyl-4 phénol | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 5,6 mg/l |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | Rat | LD50 4 000 mg/kg |
| Phénol | Inhalation - Vapeur | | LC50 estimée à 2 - 10 mg/l |
| Phénol | Dermale | Rat | LD50 670 mg/kg |
| Phénol | Ingestion | Rat | LD50 340 mg/kg |
| o-crésol | Dermale | Lapin | LD50 890 mg/kg |
| o-crésol | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 24,5 mg/l |
| o-crésol | Ingestion | Rat | LD50 121 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Acétone | Mouris | Irritation minimale. |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Acide Salicylique | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde de zinc | Hommet et animal | Aucune irritation significative |
| tert-butyl-4 phénol | Lapin | Irritant |
| Phénol | Rat | Corrosif |
| o-crésol | Lapin | Corrosif |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Acétone | Lapin | Irritant grave |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Acide Salicylique | Lapin | Corrosif |
| Oxyde de zinc | Lapin | irritant légère |
| tert-butyl-4 phénol | Lapin | Corrosif |
| Phénol | Lapin | Corrosif |
| o-crésol | Lapin | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|---------------------|------------------|---|
| Résine phénolique | Humain | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Acide Salicylique | Mouris | Non classifié |
| Oxyde de zinc | Cochon d'Inde | Non classifié |
| tert-butyl-4 phénol | Hommet et animal | Non classifié |
| Phénol | Cochon d'Inde | Non classifié |

Photosensibilisation

| Nom | Espèces | Valeur |
|-------------------|---------|-------------------------|
| Acide Salicylique | Mouris | N'est pas sensibilisant |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénérité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|-------------------|----------|---|
| Acétone | In vivo | N'est pas mutagène |
| Acétone | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Acide Salicylique | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Acide Salicylique | In vivo | N'est pas mutagène |
| Oxyde de zinc | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Oxyde de zinc | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

| | | |
|---------------------|----------|---|
| tert-butyl-4 phénol | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Phénol | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Phénol | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| o-crésol | In vivo | N'est pas mutagène |
| o-crésol | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---------------------|--------------|---------------------------|---|
| Acétone | Non spécifié | Multiple espèces animales | Non-cancérogène |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Phénol | Dermale | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Phénol | Ingestion | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| o-crésol | Dermale | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| o-crésol | Ingestion | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---------------------|------------|---|----------------------------|--|--|
| Acétone | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 700 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 5,2 mg/l | pendant l'organogenèse |
| Acide Salicylique | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 2 génération |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 70 mg/kg/jour | 2 génération |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif | 2 génération |

| | | | | | |
|----------|-----------|---|-----|--|------------------------|
| | | | | observé 200 mg/kg/jour | |
| Phénol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 321 mg/kg/jour | 2 génération |
| Phénol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 321 mg/kg/jour | 2 génération |
| Phénol | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 120 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse |
| o-crésol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/jour | 2 génération |
| o-crésol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 450 mg/kg/jour | 2 génération |
| o-crésol | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 175 mg/kg/jour | 2 génération |

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---------------------|------------|--|---|----------------------------|--|-----------------------------|
| Acétone | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Acétone | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Acétone | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé 1,19 mg/l | 6 heures |
| Acétone | Inhalation | foie | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Acétone | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| tert-butyl-4 phénol | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Rat | LOAEL 5,6 mg/l | 4 heures |
| Phénol | Dermale | système hématopoïétique | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Rat | LOAEL 108 mg/kg | pas disponible |
| Phénol | Dermale | cœur Système nerveux rénale et / ou de la vessie | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Rat | LOAEL 107 mg/kg | 24 heures |
| Phénol | Dermale | foie | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | pas disponible |
| Phénol | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | pas disponible |

| | | | | | | |
|----------|------------|---------------------------------------|---|--------|--|-----------------------------|
| Phénol | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 120 mg/kg/jour | ne s'applique pas |
| Phénol | Ingestion | système respiratoire | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Phénol | Ingestion | Système endocrinien foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 224 mg/kg | ne s'applique pas |
| Phénol | Ingestion | cœur | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| o-crésol | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| o-crésol | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Rat | LOAEL 68 mg/kg | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---------|------------|-----------------------------|---------------|---------------|--|--------------------|
| Acétone | Dermale | yeux | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 3 semaines |
| Acétone | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé 3 mg/l | 6 semaines |
| Acétone | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé 1,19 mg/l | 6 jours |
| Acétone | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé 119 mg/l | pas disponible |
| Acétone | Inhalation | cœur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 45 mg/l | 8 semaines |
| Acétone | Inhalation | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 45 mg/l | 8 semaines |
| Acétone | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 900 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | cœur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 200 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | foie | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 3 896 mg/kg/jour | 14 jours |
| Acétone | Ingestion | yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans | 13 semaines |

| | | | | | | |
|---------------------|------------|---|---|---------------|---|--------------|
| | | | | | effet nocif observé 3 400 mg/kg/jour | |
| Acétone | Ingestion | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | muscles | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | la peau | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 11 298 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acétone | Ingestion | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 11 298 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Acide Salicylique | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 3 jours |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 10 jours |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Autres | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 6 mois |
| Oxyde de zinc | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Autres | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 6 mois |
| Oxyde de zinc | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Autres | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | 6 mois |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 2 génération |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 2 génération |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 2 génération |
| tert-butyl-4 phénol | Ingestion | sang | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 200 mg/kg | 6 semaines |
| Phénol | Dermale | Système nerveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Lapin | LOAEL 260 mg/kg/jour | 18 jours |
| Phénol | Inhalation | cœur | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Cochon d'Inde | LOAEL 0,1 mg/l | 41 jours |
| Phénol | Inhalation | foie | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition | Cochon d'Inde | LOAEL 0,1 mg/l | 41 jours |

| | | | | | | |
|----------|------------|---|---|----------------------------|--|-----------------------------|
| | | | prolongée. | | | |
| Phénol | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Cochon d'Inde | LOAEL 0,1 mg/l | 41 jours |
| Phénol | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Cochon d'Inde | LOAEL 0,1 mg/l | 41 jours |
| Phénol | Inhalation | Système nerveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Multiple espèces animales. | LOAEL 0,1 mg/l | 14 jours |
| Phénol | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |
| Phénol | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,1 mg/l | 2 semaines |
| Phénol | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 12 mg/kg/jour | 14 jours |
| Phénol | Ingestion | système vasculaire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Mouris | LOAEL 1,8 mg/kg/jour | 28 jours |
| Phénol | Ingestion | Système nerveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 308 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Phénol | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 40 mg/kg/jour | 14 jours |
| Phénol | Ingestion | système respiratoire | Non classifié | Rat | LOAEL 40 mg/kg/jour | 14 jours |
| Phénol | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 1,8 mg/kg/jour | 28 jours |
| Phénol | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 120 mg/kg/jour | 14 jours |
| Phénol | Ingestion | la peau | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 1 204 mg/kg/jour | 103 semaines |
| Phénol | Ingestion | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 1 204 mg/kg/jour | 103 semaines |
| o-crésol | Ingestion | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/jour | 90 jours |
| o-crésol | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 024 mg/kg/jour | 90 jours |
| o-crésol | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 024 mg/kg/jour | 90 jours |
| o-crésol | Ingestion | système | Non classifié | Rat | Niveau sans | 90 jours |

| | | | | | | |
|----------|-----------|-----------------------------|---------------|-----|--|----------|
| | | immunitaire | | | effet nocif observé 2 024 mg/kg/jour | |
| o-crésol | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 024 mg/kg/jour | 90 jours |

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les productu exigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|----------------------|------------|--------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 10-2442-1 | Numéro de la version : | 26.02 |
| Date de parution : | 2025/11/24 | Remplace la version datée de : | 2025/06/12 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OUFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca